Commission des transports Québec

Décision : MCRA01-00024

Date : Le 4 octobre 2001

Numéro de la demande : 5-M-330043-102-SI

Numéro de référence : M01-04456-4

Endroit : Montréal

Personne visée

Demandeur : TRANSPORT E.L. CAMPEAU INC.
St-Georges, Hébert, Inc.
Syndic, Liquidateur
401, est, boul. Saint-Joseph Est
Montréal
(Québec)
H2J 1J6

Description de la demande :

PERMISSION DE CÉDER UN VÉHICULE LOURD

CONSIDÉRANT la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;*

VU que le demandeur a satisfait aux conditions prescrites et a produit la documentation nécessaire permettant d'identifier l'acquéreur;

VU que le demandeur a démontré que la cession du ou des véhicules lourds ne vise pas à contrer l'article 33 de la Loi;

POUR CES RAISONS, la Commission :

ACCUEILLE la demande et;

PERMET LA CESSION du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

Marque : INTER
Année : 1999
No série : 2HSFMAXRXXC069653

en faveur de : COMPAGNIE FINANCIÈRE CHARTER

Johanne Proteau

Personne désignée

FB3